



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au CA de la MFR.

Délibération n° 2023.05.24.041

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Monsieur Michel Rougé rappelle que par délibération n° 2021.09.15.089 en date du 15 septembre 2021, Madame Christine LAFON a été désignée représentante du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la MFR.

Pour rappel, la MFR (Maison Familiale Rurbaine) implantée à Launaguet, 2 impasse de la Saudrune est un établissement scolaire qui propose des formations en alternance.

Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurbaines sont des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture, des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale, ou encore des stagiaires de la formation professionnelle continue.

La Maison Familiale Rurbaine se caractérise par la pédagogie et l'approche éducative spécifique qui associe la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain.

La Maison Familiale Rurbaine fonctionne sous statut associatif, les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la MFR mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Madame Christine LAFON souhaite se retirer du CA de la MFR, par conséquent il convient de désigner un nouveau représentant officiel de la Commune qui siègera au Conseil d'Administration de la MFR (Maison Familiale Rurbaine).

M. Didier GALAUP se porte candidat.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner M. Didier GALAUP représentant du Conseil municipal à siéger au Conseil d'Administration de la MFR.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Désignent M. Didier GALAUP représentant du Conseil municipal à siéger au Conseil d'Administration de la MFR.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 17 mai 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification - 7 JUN 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>